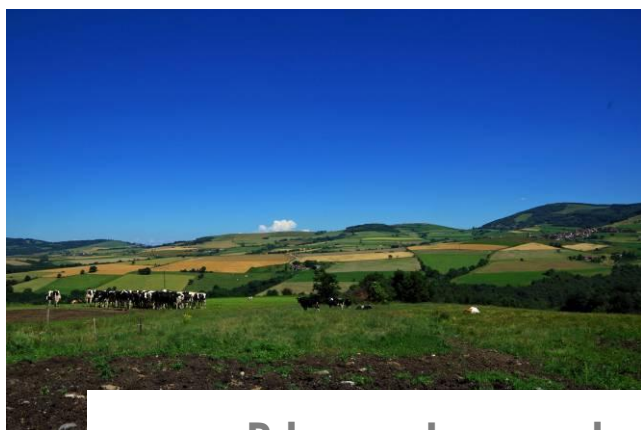


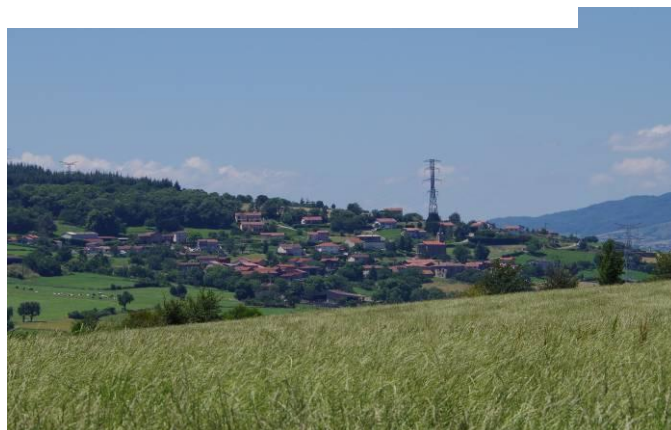
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE LONGES



Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
02	25 juin 2019	du 9 octobre au 5 novembre 2019	15 septembre 2020

Pourquoi un PADD ?

Le Projet de d'Aménagement et de développement Durables (PADD), pièce obligatoire du dossier de PLU, est la clé de voute du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.

Ainsi, il doit exposer le projet de village adapté aux contraintes de celui-ci, et répondant aux besoins et enjeux non seulement du territoire communal, mais aussi de celui plus large dans lequel il s'inscrit..

Expression du projet de la commune pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. A ce titre, il guide l'ensemble des dispositions applicables pour l'occupation et pour l'utilisation des sols définies par le PLU, à savoir :

- Les orientations d'aménagement et de programmation pour certains secteurs particuliers qui sont opposables en termes de compatibilité ;
 - La règle d'urbanisme transcrite dans le règlement écrit et graphique (plan de zonage) qui sont opposables en termes de conformité.
- En effet la règle d'urbanisme du PLU doit être élaborée en cohérence avec les orientations du PADD.



Sommaire

Pourquoi un PADD ?	3
Le contexte de la révision, de nombreux documents cadres	5
Orientation n°1 : relative au développement urbain et à la dynamique démographique.....	6
<i>Objectif 1.1 : Vers une population de 1080 habitants fin 2030.....</i>	6
Orientation n°2 : relative au développement urbain et à sa structuration.....	7
<i>Objectif 2.1 : Ajuster l'enveloppe urbaine aux besoins</i>	7
<i>Objectif 2.2 : Définir les limites du développement urbain sur le long terme</i>	8
Orientation n°3 : relative au développement urbain et à l'intensité urbaine	9
<i>Objectif 3.1 : Maintenir la dynamique du bourg et redéfinir son périmètre.....</i>	9
<i>Objectif 3.2 : Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle dans le village</i>	9
<i>Objectif 3.3 : Maitriser l'urbanisation du bourg</i>	10
<i>Objectif 3.4 : Contrôler l'évolution de la forme urbaine</i>	10
<i>Objectif 3.5 : Assurer l'adéquation entre l'offre en équipements et les besoins</i>	11
<i>Objectif 3.6 : Affirmer les vocations urbaines et fonctionnelles du bourg</i>	11
Orientation n°4 : relative au développement urbain et à la structuration urbaine.....	12
<i>Objectif 4.1 : Améliorer la circulation dans le bourg et intégrer le nouveau secteur d'urbanisation..</i>	12
<i>Objectif 4.2 : Aménager des liaisons douces sécurisées et attractives pour limiter l'usage de la voiture</i>	13
Orientation n°5 : relative au développement économique et à l'emploi.....	16
<i>Objectif 5.1 : Préserver l'offre commerciale de proximité en centre bourg et favoriser les nouvelles implantations.....</i>	16
<i>Objectif 5.2 : Favoriser le maintien du tissu économique local et la création de nouvelles activités..</i>	16
<i>Objectifs 5.3 : Développer l'activité touristique et de loisirs</i>	17
Orientation n°6 : relative au maintien de l'activité agricole.....	18
<i>Objectif 6.1 : Protéger la vocation agricole du territoire</i>	18
<i>Objectif 6.2 : Permettre le développement des activités agricoles.....</i>	18
Orientation n°7 : relative à l'environnement et à la biodiversité	21
<i>Objectif 7.1 : Préserver la ressource en eau</i>	21
<i>Objectif 7.2 : Vivre avec les risques.....</i>	21
<i>Objectif 7.3 : Favoriser la mise en place de la transition énergétique</i>	22
<i>Objectif 7.4 : Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire</i>	22
Orientation n°8 : relative à la préservation des patrimoines	24
<i>Objectif 8.1 : Préserver les paysages remarquables de la commune</i>	24
<i>Objectif 8.2 : Préserver l'identité locale traduite dans les secteurs anciens et le patrimoine bâti</i>	24
<i>Objectif 8.3 : Maintenir les espaces végétalisés dans et autour du tissu urbain</i>	25
<i>Objectif 8.4 : Assurer l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement bâti et paysager..</i>	25
Synthèse	27

Le contexte de la révision, de nombreux documents cadres

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

La commune de Longes fait partie du périmètre de DTA de l'aire métropolitaine Lyonnaise approuvée le 9 janvier 2007 et modifiée sur l'espace interdépartemental Saint-Exupéry le 27 mars 2015.

Elle est située dans les Cœurs Verts.

Les objectifs de la DTA pour ce secteur sont :

- maîtriser le mitage de l'espace
- maintenir la vie rurale
- protéger et valoriser le patrimoine naturel,
- organiser la fréquentation loisirs
- maintenir l'offre en espaces ouverts agricoles de qualité
- conserver les continuités écologiques

L'appartenance au Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat

Longes fait partie du périmètre du PNR du Pilat qui comporte 47 communes. Elle s'est engagée, via la signature de la charte « 2023-2027 », à :

- Protéger et gérer les espaces naturels remarquables
- Recréer un lien favorable entre urbanisme et paysage
- Protéger à long terme les espaces agricoles et forestiers
- S'assurer d'un urbanisme durable
- Promouvoir l'écomobilité

Le SCoT des Rives du Rhône

Le territoire communal est compris dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012.

Longes est classée en village dans l'armature urbaine du SCoT. A ce titre, la commune doit répondre à un certain nombre d'objectifs :

- Produire 5,5 logt/an/1000 habitants d'après la population estimée à l'arrêt du PLU.

- Respecter une densité brute moyenne de 20 logements/ha (espace public compris) dans les secteurs stratégiques.
- Parvenir à 10% de logements abordables au minimum sur la production nouvelle.

Les « bonnes pratiques » (logements abordables, pour personnes âgées, projets dits innovants,...) produits qui dépasseraient l'objectif des 10% ne sont pas comptabilisées dans l'enveloppe de logements octroyée par le SCoT.

Nota : le SCoT a été révisé et la nouvelle version a été approuvée le 28 novembre 2019. Le PLU a été dimensionné sur la base du SCoT en vigueur au moment de l'arrêt du projet, soit la version non révisée.

Le Programme Local de l'Habitat

La nouvelle communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération ne s'est pas encore dotée d'un Plan Local de l'Habitat.

Le PLH de l'ancienne communauté de communes de la Région de Condrieu, initialement valable pour la période juillet 2013 - juillet 2019, devrait être prorogé de 2 ans dans l'attente du PLH de la nouvelle intercommunalité.

Le programme du PLH de la CCRC définit des orientations générales que doivent respecter les communes :

- Calibrer la production de logements pour un rééquilibrage territorial
- Répondre aux besoins des jeunes et des ménages les plus modestes
- Optimiser et requalifier le parc existant
- Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable

Le PLH reprend l'armature urbaine définie par le SCoT des Rives du Rhône : Longes est classée en village.

Les objectifs du PLH relatifs à ces communes sont :

- une production de 5,5 logements/an/1000 habitants
- un minimum de 10% de logements abordables dans la production nouvelle.



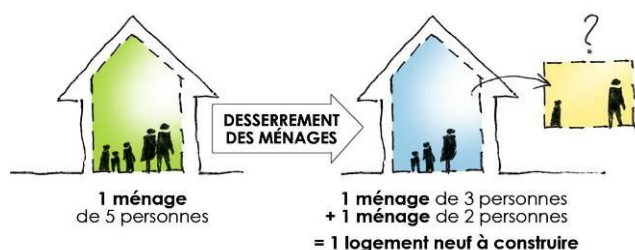
CONTROLLER LE DEVELOPPEMENT

DEMOGRAPHIQUE

La population estimée à l'arrêt du PLU est de 971 habitants en 2019. L'application de la règle du SCoT donne un rythme de construction de 5,3 logements/an.

En partant de l'hypothèse d'une durée de 12 ans depuis l'arrêt du projet (1 année de procédure entre l'arrêt et l'approbation et 11 années d'application), soit de début 2019 à fin 2030 et en appliquant les hypothèses du SCoT des Rives du Rhône, la commune peut prévoir la production de 64 logements (dont 6 logements locatifs abordables) sur la base du document en vigueur à l'arrêt du projet.

La commune a connu une période très particulière en termes de construction avec 41 logements réalisés en 10 ans (2007-2016) pour une consommation foncière de seulement 1,95 ha. En effet 46% des logements créés durant cette période sont issus d'opérations de réhabilitation dans le tissu urbain ou de changements de destination.



*Le desserrement des ménages

Objectif 1.1 : Vers une population de 1055 habitants fin 2030

L'objectif principal des élus est de maîtriser l'apport de population. Pour cela ils envisagent de poursuivre une croissance démographique de l'ordre de 0,7%/an en moyenne pour atteindre une population approchant les 1055 habitants fin 2030. Pour arriver à cet objectif, le PLU mobilise une surface de seulement 3,15 ha au total (terrains libres de constructions, divisions parcellaires possibles et mutations du tissu bâti). Le projet favorise la densité en concentrant l'urbanisation dans et autour du bourg élargi (bourg de Longes/La Combe), limitant de fait la consommation d'espaces agricoles et naturels. Le PLU prévoit un potentiel brut d'environ 59 logements, en comptabilisant les hypothétiques changements de destination en zone agricole. Sur ce total, 11 logements sont considérés comme faisant partie des bonnes pratiques (mutations, changements de destination). Parmi ces 59 logements, environ 25 répondront au desserrement* des ménages (dont la taille est estimée à 2,57 personnes en 2030) et permettront de maintenir la population constante. Le reste favorisera l'accueil de nouveaux habitants. Le taux de variation annuel moyen correspondant est de l'ordre de 0,7%.

Le présent PLU prévoit une consommation foncière (terrains nouvellement urbanisés, hors divisions parcellaires et mutations éventuelles) de l'ordre de 2,09 hectares dédiés à l'habitat. Les choix de développement démographique retenus par les élus s'accompagnent d'une consommation foncière très faible et maîtrisée. Toutefois celle-ci reste légèrement supérieure à la consommation foncière enregistrée pour de l'habitat sur la période courant du 1^{er} Janvier 2007 au 31 décembre 2016 (1,95 hectares) qui se caractérise par un niveau singulièrement faible.



Orientation n°2 : relative au développement urbain et à sa structuration

LIMITER LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRO-NATURELS

La commune de Longes, à l'instar des autres communes situées dans la partie Nord du massif du Pilat, profite d'une position attractive à l'interface des départements de la Loire et du Rhône et à la confluence des aires d'influences de Lyon, de Saint-Etienne et de Vienne.

La commune bénéficie par ailleurs d'une identité forte due à son caractère rural et à une urbanisation héritée de son passé agricole :

- 2 polarités principales : le bourg-La Combe et Dizimieux),
- des hameaux anciens (Remillieux, Nuzières, Combechèvre, Marlin, Chassenoud)
- du bâti agricole disséminé sur l'ensemble du territoire.

Objectif 2.1 : Ajuster l'enveloppe urbaine aux besoins

Jusqu'au milieu des années 1960, la vie de Longes s'organisait autour de 2 pôles principaux : le bourg et Dizimieux. Quelques hameaux constituaient des groupements denses : Chassenoud, Remillieux, Marlin. L'urbanisation s'effectue en continuité des groupements bâtis.

Les années 1970 connaissent un développement urbain limité mais dispersé, avec toutefois un renforcement des 2 principales entités urbaines. L'apparition d'un habitat pavillonnaire, sous forme diffuse ou de lotissement (La Combe) entraîne une dilatation de l'enveloppe urbaine, notamment à Dizimieux et à La Combe.

Les années 1980 voient un ralentissement de l'urbanisation et de fait de la croissance démographique. Elle s'effectue en frange des hameaux et dans les espaces interstitiels, hors du bourg.

L'enveloppe urbaine des 2 polarités du bourg et de Dizimieux se redessine et se densifie durant les années 1990 et le bourg se renforce avec le lotissement du château.

La période récente a connu une dynamique démographique toujours importante mais avec une baisse des surfaces consommées. Le tissu des 2 polarités se densifie encore.

La commune hérite ainsi d'une enveloppe bâtie peu étendue où les 2 polarités, le bourg et Dizimieux, sont bien identifiables.

Dans ce contexte, les élus s'engagent à :

- **redéfinir « l'enveloppe urbaine »** en la maîtrisant et en la calibrant pour répondre aux objectifs de production pour les 12 prochaines années.

Il s'agit de limiter l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones sur les espaces naturels et agricoles et d'optimiser le foncier encore disponible au sein de l'enveloppe du bourg et en périphérie immédiate.



Objectif 2.2 : Définir les limites du développement urbain sur le long terme

Cet objectif se traduit par une analyse des lisières entre les espaces bâtis et non bâtis. L'urbanisation de Longes se caractérise par un territoire assez peu mité et un regroupement des constructions majoritairement autour des hameaux originels. Il s'agit de maîtriser l'urbanisation dans les secteurs diffus et de préserver les coupures entre les groupements bâtis pour assurer le maintien de la lisibilité des différents hameaux et du bourg et pour préserver les qualités paysagères et environnementales de la commune. Les lisières entre les espaces bâtis et non bâtis doivent permettre une transition harmonieuse, comme on peut le voir autour du bourg.

Sur ces espaces, seuls les projets contribuant à l'achèvement d'une enveloppe cohérente seront autorisés.

- **préserver les coupures d'urbanisation et prévoir le traitement des lisières entre le tissu bâti et les espaces agro-naturels.**



Orientation n°3 : relative au développement urbain et à l'intensité urbaine

CONFORTER LE BOURG ET SON ROLE DE CENTRALITE

La commune de Longes profite d'une bonne qualité de la vie urbaine, synonyme d'épanouissement des individus qui l'habitent via le contact avec autrui, via les relations sociales et les activités dans l'espace public. Longes bénéficie d'un patrimoine urbain de qualité. Il s'agit de mettre en œuvre, en s'appuyant sur ses forces, le village des « courtes distances », un village des proximités à travers une redéfinition de l'enveloppe du bourg, une densification du tissu urbain et une mixité des fonctions de manière à maintenir un cadre de vie attractif.

Objectif 3.1 : Maintenir la dynamique du bourg et redéfinir son périmètre

L'animation du village dépend en partie de la présence de commerces, de services et d'équipements dans le centre mais également d'une certaine « densité » de logements à proximité qui induira une fréquentation de ces lieux d'animation et des espaces publics attenants. Le secteur de la Combe devrait à terme se rattacher au bourg.

Pour favoriser cette « dynamique villageoise, les élus décident de :

- **localiser le développement de l'habitat au plus proche du centre bourg et des équipements.**

Objectif 3.2 : Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle dans le village

Après une période de forte croissance démographique, entre 1975 et 1982 (+4,2%/an en moyenne), la commune de Longes a connu une croissance assez régulière et soutenue jusqu'à la période récente avec une moyenne de l'ordre de +1,4%/an, pour atteindre au dernier recensement INSEE de 2015 une population de 944 habitants. Le parc de logements de Longes est encore trop peu diversifié avec une part de maisons individuelles importante (92%) et une part de logements collectifs encore limitée (8%). L'offre locative globale représente tout de même 16%. La commune dispose de 5 logements sociaux et de 3 logements communaux à tarif limité soit 1,9% du parc des résidences principales. L'offre en logements a évolué depuis 2008 et la mise en place du premier PLU. L'offre locative et la part de logements collectifs se sont étoffées, par le biais d'opérations de réhabilitation de bâtiments anciens dans le bourg. Toutefois l'offre en logements restant centrée sur la maison

individuelle en accession ne répond pas complètement aux besoins de la population, notamment les jeunes ménages en début de parcours résidentiel, disposant de moyens limités. Par ailleurs Longes doit anticiper le vieillissement de sa population, même si ce phénomène est encore assez limité, et favoriser une offre de logements adaptée aux personnes âgées désireuses de rester à Longes ou de se rapprocher du bourg. Il convient de réévaluer les besoins en logements pour soutenir la croissance démographique tout en maintenant une population jeune.

Dans ce contexte, les élus souhaitent :

- **proposer une offre en logements de plus petite taille, aux tarifs abordables et localisés proches du centre**

pour influencer sur le statut d'occupation mais aussi pour développer une offre attractive. Le développement d'une offre locative cohérente et adaptée aux besoins doit permettre de répondre à une demande liée aux jeunes ménages et aux jeunes actifs mais également en faveur des personnes âgées. L'offre sera répartie entre différentes typologies de logements avec notamment du collectif et de l'intermédiaire dans le bourg sur le secteur stratégique identifié.

Objectif 3.3 : Maîtriser l'urbanisation du bourg

L'enjeu pour la commune est d'une part d'assurer l'urbanisation des dents creuses incluses dans l'enveloppe urbaine et d'autre part de prévoir son développement autour de secteurs stratégiques pour préserver et étendre le pôle de vie du centre bourg. Celui-ci s'organise actuellement autour de 2 pôles, séparés par le secteur de la Charpière : le centre bourg regroupant des équipements, les commerces et les services et le secteur de La Combe avec le groupe scolaire, l'établissement d'accueil pour autistes et les locaux techniques communaux. L'animation du bourg est regroupée autour de la place de

l'Eglise, la place de Verdun et la Grande Rue qui constituent les lieux de vie privilégiés. Le secteur de La Combe participe également à l'animation du village avec l'activité créée autour des équipements. Il apparaît que ce secteur de La Combe devrait être rattaché à l'enveloppe du bourg. Un des enjeux consiste à intégrer un nouveau secteur dans une dynamique de centralité afin de favoriser « un village des courtes distances » et de raccrocher physiquement le secteur de La Combe au bourg.

Dans ce contexte, la commune met en place dans le cadre de son PLU une stratégie de développement urbain à l'horizon 2030 autour d'un site qui constitue la priorité pour les dix prochaines années :

- Le secteur **de la Charpière** constitue le glacis anciennement agricole au Nord du bourg. Il est situé entre les 2 secteurs d'équipements et de commerces du bourg et de La Combe. Ce tènement devra permettre d'accueillir un projet en greffe de bourg favorisant la diversification du parc de logements.

Pour ce secteur l'équipe municipale souhaite :

- **organiser le développement urbain** afin de renforcer la « densité » urbaine du bourg par des typologies de types groupé, intermédiaire et petit collectif en lien avec le tissu bâti ancien,
- **ouvrir progressivement à l'urbanisation** la zone de la Charpière.

Objectif 3.4 : Contrôler l'évolution de la forme urbaine

La limitation des surfaces constructibles peut accélérer le phénomène des divisions parcellaires qui peut aboutir à une densification non souhaitée et subie sur certains secteurs. Le tissu urbain de Longes se caractérise par la présence de zones

pavillonnaires en frange du centre bourg, autour du hameau de Dizimieux et dans le secteur de La Combe. Un des principaux enjeux consiste à anticiper et à encadrer l'évolution de ces secteurs afin de préserver le cadre de vie.

Dans ce contexte, il est décidé :

- **d'encadrer les divisions parcellaires**, par un règlement adapté à chaque secteur et de favoriser une transition harmonieuse entre espaces urbains et espaces agricoles.

Objectif 3.5 : Assurer l'adéquation entre l'offre en équipements et les besoins

La commune dispose d'un bon niveau d'équipements regroupés principalement dans le bourg ou à La Combe ou à proximité immédiate (pôle intercommunal du Fautre) : équipements scolaires et périscolaires (école, bibliothèque), équipements liés à la culture et aux loisirs (salle polyvalente, salle des fêtes, terrains de sports et de jeux), équipements administratifs (mairie, services techniques). L'évaluation des besoins à long terme constitue un enjeu du PLU. En effet, face au développement de l'habitat et donc à l'apport d'une nouvelle population la commune souhaite gérer au mieux l'utilisation des équipements existants. Elle envisage par ailleurs la création d'un city stade vers la Charpière, équipement qui pourrait servir à la fois à l'école et au centre de l'Echappée. Le secteur de Combe pourrait voir sa vocation d'accueil d'équipements publics renforcée par l'accueil de projets intercommunaux tels que l'agrandissement de l'établissement de l'Echappée ou la création d'un EHPAD. Les besoins existent et les collectivités concernées (VCA, département) cherchent des solutions. Les objectifs des élus sont donc :

- **de tenir compte des capacités actuelles des équipements pour dimensionner le PLU,**
- **de soutenir les projets d'intérêt collectif : 2^{ème} bâtiment pour le centre pour personnes autistes de l'Echappée ; projet de logements pour personnes âgées.**

Objectif 3.6 : Affirmer les vocations urbaines et fonctionnelles du bourg

Le bourg de Longes s'organise autour des espaces publics centraux de la place de l'Eglise, de la place de Verdun et de la Grande Rue. Ces espaces publics ont été requalifiés et présentent un traitement homogène et de qualité et participent à l'ambiance et à l'animation de la vie du bourg. La construction des équipements dans le secteur de La Combe s'est accompagnée de nouveaux espaces publics. Toutefois il n'existe pas de liaison qualifiée entre ces deux pôles.

Les espaces publics favorisent le lien entre les secteurs d'habitat et les équipements, les commerces et les services. La vie du village s'organise autour de ces lieux de rencontre et il apparaît nécessaire de créer un lien basé sur des espaces publics entre le bourg et La Combe.

Dans son PLU, la commune souhaite :

- **renforcer le maillage des espaces publics en s'appuyant sur le secteur de développement urbain de la Charpière.**



Orientation n°4 : relative au développement urbain et à la structuration urbaine

FACILITER LES DEPLACEMENTS EN DEFINISSANT LA STRUCTURE URBAINE DE LONGES A LONG TERME

La commune dispose d'un réseau viaire étendu et répondant à ses besoins. Tous les hameaux sont bien desservis et les liaisons avec les communes voisines ou les grands axes (vallées du Gier et du Rhône) sont aisées. Toutefois la majorité du réseau constituée de voies de faible largeur pose certains problèmes, notamment dans le centre par la traversée des poids-lourds, des bus et des engins agricoles. Le bourg de Longes se caractérise par un tissu urbain resserré parcouru par des liaisons douces efficaces, rendant les déplacements faciles et agréables. Les liaisons avec les hameaux sont plus difficiles du fait de l'éloignement et du relief.

Objectif 4.1 : Améliorer la circulation dans le bourg et intégrer le nouveau secteur d'urbanisation

La desserte du bourg est assurée par un réseau de rues et ruelles peu larges. Le trafic de transit local s'effectue surtout sur les axes RD28, RD140 et RD625. La traversée du bourg est problématique pour les engins agricoles et les cars du fait de l'exiguïté du carrefour central. La commune porte le projet d'une nouvelle voie au Nord du bourg pour permettre le passage des gros gabarits routiers qui peinent à traverser le tissu resserré du bourg. Elle a déjà acquis les terrains pour le tronçon entre la RD140 et la RD28.

L'apport de nouveaux habitants dans le bourg, lié à l'urbanisation du secteur de la Charpière, va par ailleurs générer un accroissement des flux de circulation qu'il faudra prendre en compte dans le fonctionnement global du village. Le développement urbain va également nécessiter une desserte spécifique à intégrer dans le réseau viaire communal. Par ailleurs le carrefour entre la RD 28 et le chemin de la Combe nécessitent une sécurisation.

L'offre en stationnement est actuellement satisfaisante mais le développement urbain envisagé va générer de nouveaux besoins à prendre en compte.

Pour anticiper cette situation la commune décide de:

- **réaliser la voie de maillage au Nord du bourg,**
- **organiser la desserte du nouveau secteur de développement en s'appuyant sur le réseau viaire existant et en projet,**
- **réaménager le carrefour devant l'établissement de l'Echappée.**



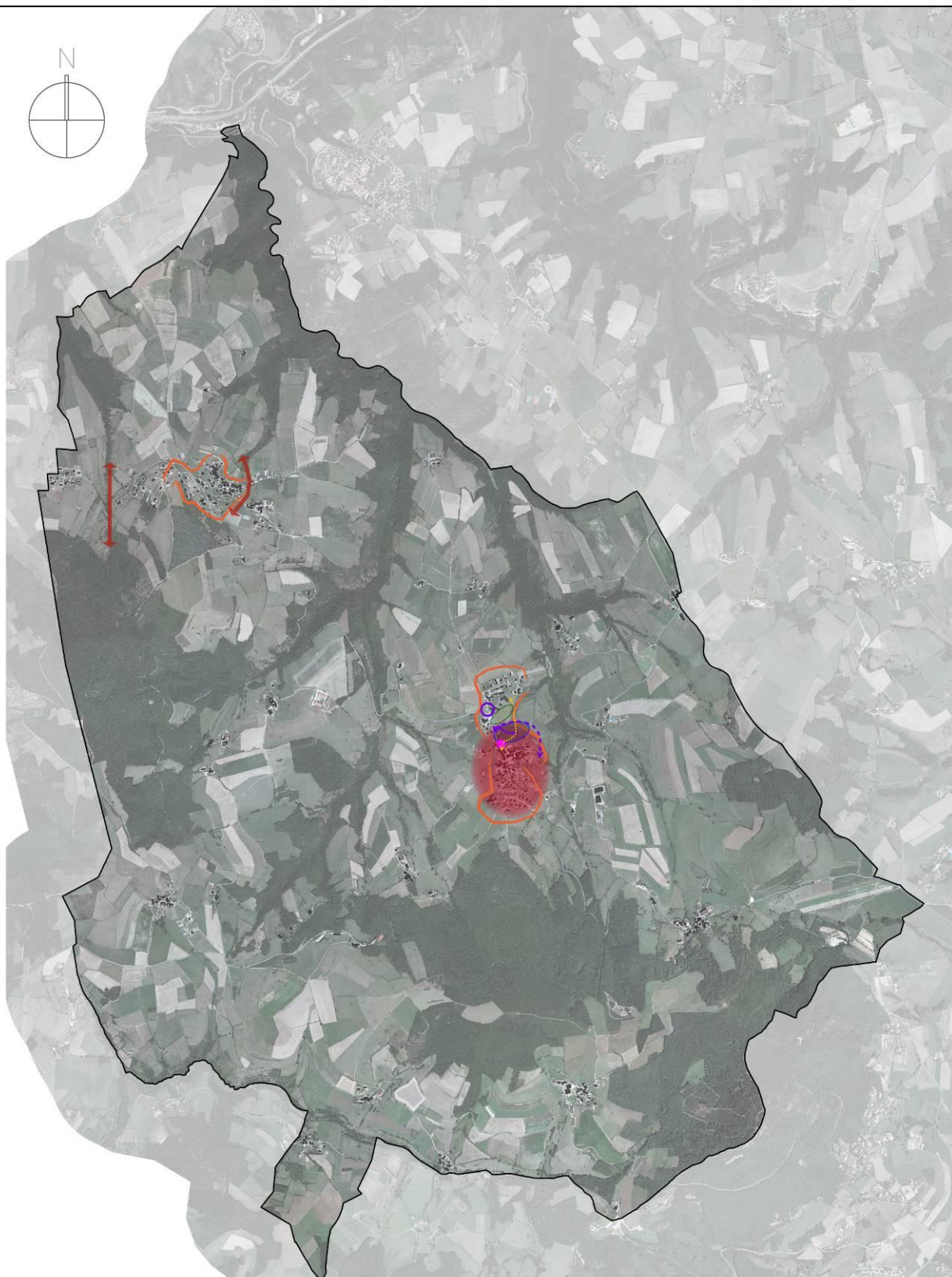
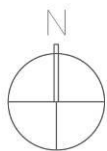
Objectif 4.2 : Aménager des liaisons douces sécurisées et attractives pour limiter l'usage de la voiture

La maillage doux du bourg est efficace avec des cheminements bien aménagés, s'appuyant pour partie sur les venelles dans le tissu urbain ancien et pour partie le long des voies (trottoirs, espace dédié).

Les liaisons douces inter-hameaux ou entre les hameaux et le bourg s'appuient sur les chemins ruraux et se limitent à un usage de promenade plutôt que de déplacement du fait de la topographie et des distances importantes à parcourir. Le réseau de chemins ruraux est entretenu régulièrement par la commune pour maintenir sa praticabilité. La liaison modes doux entre le bourg et La Combe, actuellement non aménagée, nécessite un renforcement, en s'appuyant sur le secteur de développement urbain.

Les élus décident:

- **d'intégrer le secteur de la Charpière au maillage doux existant,**
- **d'assurer les liaisons vers les équipements et les commerces et entre le bourg et La Combe.**



LONGES

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

LA MAÎTRISE ET LE PHASAGE DE L'URBANISATION

orientation relative au développement urbain

-  Enveloppe urbaine existante
-  Coupures d'urbanisation à maintenir
-  Centre bourg à renforcer
-  Secteur stratégique de développement : renforcement du bourg et mixité sociale et intergénérationnelle
-  Secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif

-  Voie de desserte à créer
-  Projet de contournement Nord du bourg
-  Aménagement du carrefour chemin de la Combe/RD28
-  Stationnements publics
-  Liaison douce entre le bourg et La Combe



orientation relative au développement urbain

-  Enveloppe urbaine existante
-  Coupures d'urbanisation à maintenir
-  Centre bourg à renforcer
-  Secteur stratégique de développement :
renforcement du bourg et mixité sociale et
intergénérationnelle
-  Secteur d'équipements publics
et d'intérêt collectif

-  Voie de desserte à créer
-  Projet de contournement Nord du bourg
-  Aménagement du carrefour chemin de la Combe/RD28
-  Stationnements publics
-  Liaison douce entre le bourg et La Combe



Orientation n°5 : relative au développement économique et à l'emploi

FAVORISER LE MAINTIEN DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL

L'activité à Longes est basée sur un tissu de petites entreprises, d'artisans, de commerces et de services de proximité, dans des domaines assez diversifiés. Sa position sur le plateau du Pilat l'éloigne malgré tout des grandes infrastructures que sont l'A47, axe important à l'échelle régionale, et la ligne ferroviaire Lyon-Saint-Etienne, limitant son attrait pour les grands entreprises. Les activités sont réparties sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans le bourg que les hameaux ou dans l'espace agricole.

Longes accueille un nombre limité d'établissements sur son territoire (31 en 2015). La majorité appartient aux secteurs des services (39%). Viennent ensuite les secteurs d'activités de la construction (26%) et du commerce/ transport/ hébergement/ restauration (22%). Le secteur de l'industrie représente 13%. L'indicateur de concentration d'emplois de 26,1 (c'est à dire 26,1 emplois pour 100 actifs) est caractéristique d'un village rural et s'explique par l'absence de zones d'activités et artisanales et l'éloignement des infrastructures de transports importantes.

Les élus souhaitent promouvoir une économie locale, basée sur la valorisation des ressources naturelles, notamment agricoles, dans un contexte **économique rural et en présence de forts mouvements domicile/travail** (nombreux actifs travaillant en dehors du territoire). Les objectifs sont donc les suivants:

Objectif 5.1 : Préserver l'offre commerciale de proximité en centre bourg et favoriser les nouvelles implantations

L'offre commerciale et de services de proximité a atteint un bon niveau pour une commune rurale de cette taille. L'offre, orientée vers la satisfaction des besoins alimentaires et des services de premières nécessités, comporte deux bars-restaurants (dont un assurant le rôle de dépôt de pain, d'épicerie et de relais de poste), un fabricant de confiture et un atelier d'encadrement. A cela s'ajoutent des services (2 garages). Toutes ces activités sont regroupées dans le bourg et assurent une part importante de son animation et de la vie sociale du village.

Ainsi les élus ont choisi de :

- **Maintenir les commerces et services de proximité existants** en préservant la vocation des rez-de-chaussée dans le bourg,
- **de favoriser l'implantation** de nouveaux commerces.

Objectif 5.2 : Favoriser le maintien du tissu économique local et la création de nouvelles activités

La commune se caractérise par la présence d'un tissu d'activités assez significatif. Celui-ci se compose d'activités variées : artisanales



(parfois en lien avec une petite activité commerciale), services ou exploitation forestière. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines ou agricoles. Ces activités participent également à la vie économique de la commune.

L'accueil de nouvelles activités passe également par la mise en place des conditions favorables dont les réseaux de communication numériques font partie, notamment le contexte d'une économie de plus en plus dématérialisée.

A noter que Longes accueille une carrière dans le secteur de la Combe Chavanne, activité à caractère industriel, dont la concession est encore valide et dont l'exploitation devrait perdurer.

Face à ces constats les élus souhaitent :

- **Permettre la création de nouvelles activités non nuisantes, notamment dans le bourg et à Dizimieux,**
- **Favoriser l'évolution des activités artisanales ou industrielles existantes sur l'ensemble du territoire.**
- **Favoriser le développement des réseaux numériques haut débit.**

élus souhaitent que ce secteur puisse continuer à se développer pour renforcer l'offre touristique communale.

Afin de favoriser les activités touristiques, les élus font le choix :

- **de préserver le patrimoine emblématique et identitaire de la commune,**
- **d'assurer le maintien des itinéraires de randonnée.**
- **de favoriser le maintien et l'évolution des activités touristiques existantes (Col de Grenouze)**

Objectifs 5.3 : Développer l'activité touristique et de loisirs

La commune de Longes dispose d'un patrimoine vernaculaire intéressant (hameaux anciens, bâtiments remarquables, « château », ...) qui participe à son attractivité touristique. L'autre attrait fort reste le tourisme vert basé sur la randonnée, le territoire proposant de nombreux chemins et des points de vue remarquables.

On notera également la présence d'un restaurant au col de Grenouze, offrant un panorama sur la Combe de Boissieux. 4 gîtes ruraux ont été construits. Avec le gîte établi à la Durantière, ils constituent la seule offre en hébergement touristique de la commune. Les



Orientation n°6 : relative au maintien de l'activité agricole

MAINTENIR ET RENFORCER L'ACTIVITE AGRICOLE

Depuis 1988, l'activité agricole communale a connu une déprise importante, à l'instar de nombreux territoires agricoles en France. La déprise s'est toutefois ralentie depuis 2000. Entre 1988 et 2010, date du dernier recensement général agricole, la commune a perdu 53% de ses exploitations mais seulement 35% des travailleurs (équivalents temps plein). Il restait en 2019, 17 exploitations, regroupant environ 30 exploitants. La profession a connu, comme partout un vieillissement des chefs d'exploitations, toutefois on enregistre un rajeunissement avec l'installation de 6 jeunes exploitants depuis 2016. Les types d'exploitations sont plus variés qu'auparavant, avec une majorité d'exploitations en groupements (GAEC, EARL,...). L'agriculture continue d'employer environ 35 personnes sur la commune, et d'entretenir une grande partie du territoire (63%). L'activité, orientée majoritairement vers l'élevage, a su s'adapter et se maintenir, en réorganisant son territoire, en diversifiant sa production et développant l'accueil et la vente en directe, aidée en cela par le PNR du Pilat qui soutient les initiatives locales et les circuits courts.

Objectif 6.1 : Protéger la vocation agricole du territoire

L'activité agricole reste une activité très importante sur la commune. Les surfaces agricoles utilisées se sont légèrement étendues depuis 1988. Le premier PLU a également contribué à préserver les espaces agricoles productifs de l'urbanisation depuis 2008. Au-delà de son impact économique, l'activité agricole participe également à l'entretien des paysages, à la biodiversité et de l'identité forte de la commune.

Afin de donner une lisibilité aux agriculteurs et limiter les atteintes au terroir agricole, les élus s'engagent à :

- **assurer une lisibilité à long terme de l'espace agricole** en définissant les limites de l'enveloppe urbaine et en préservant les espaces agricoles,
- **préserver le foncier agricole**, notamment dans les secteurs à forts enjeux agricoles (remembrement, irrigation, cultures bio, ...).

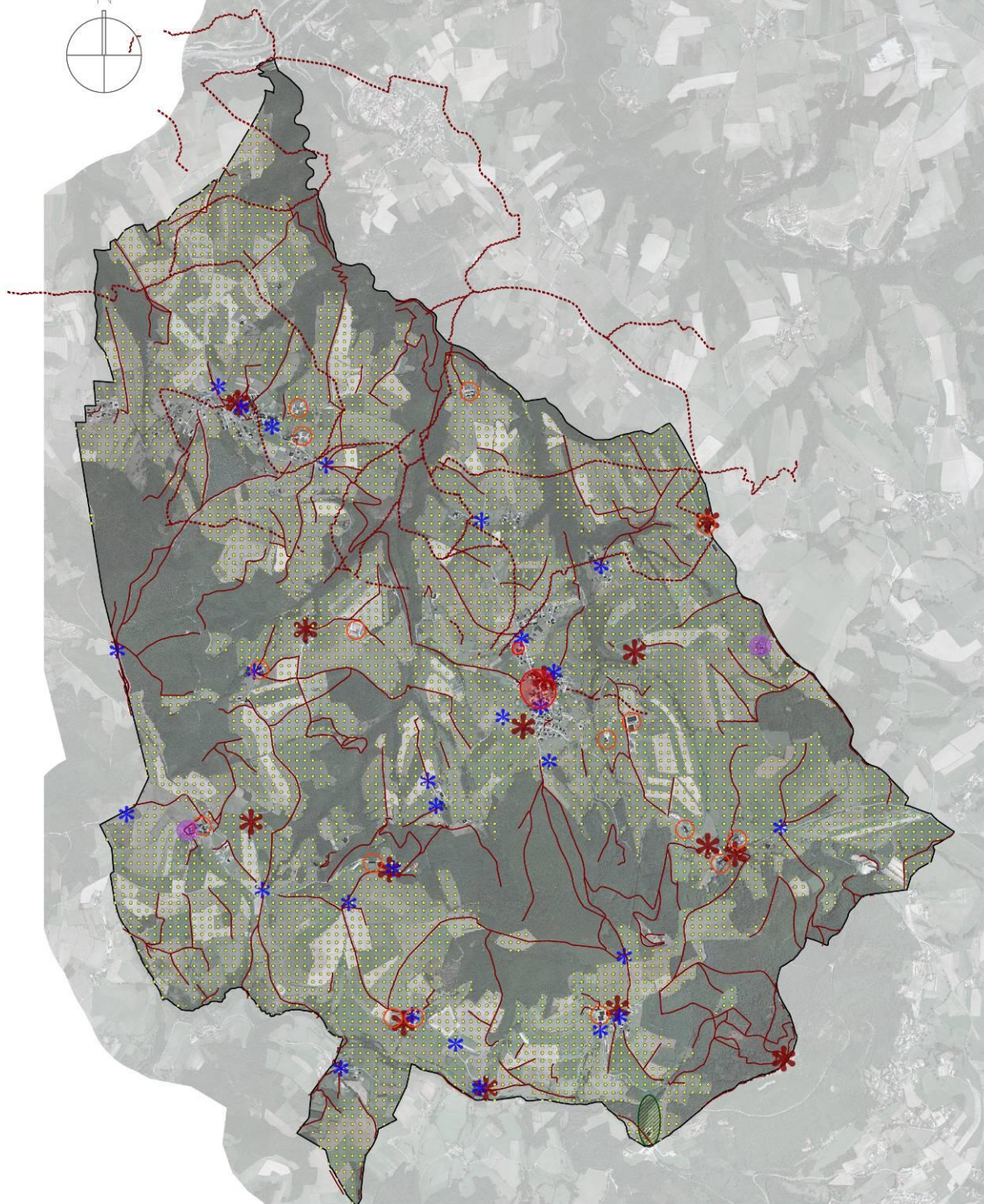
Objectif 6.2 : Permettre le développement des activités agricoles

L'activité agricole locale est moins touchée par les difficultés que connaît le monde agricole actuellement. Les exploitations de Longes restent assez nombreuses, sont dynamiques et présentent une réelle diversité d'orientations (élevages variés, production laitière, production viande, cultures pour l'alimentation des élevages). La question de la reprise des exploitations a déjà trouvé partiellement une réponse avec l'installation de jeunes sur les dernières années.

Le maintien de l'activité agricole est un des enjeux majeurs pour les élus.

Ainsi les orientations prises consistent à :

- **garantir des possibilités d'évolution** aux exploitations,
- **protéger le terroir agricole productif et les conditions d'exercice de l'activité agricole** (déplacements, réciprocité, ...).



LONGES

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

0 200 m 1 km 2 km

orientation relative au développement économique et à l'emploi

- Secteurs de commerces et de services
- Activités existantes hors zones urbaines
- ▨ Secteur dédié au tourisme
- ✱ Patrimoine bâti
- Chemins de randonnée

orientation relative au maintien de l'activité agricole

- Sièges d'exploitations agricoles
- Espace agricole à préserver

Orientation n°7 : relative à l'environnement et à la biodiversité

ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES, S'ADAPTER AUX RISQUES, INTÉGRER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES

Située sur la partie Nord-Ouest des Monts du Pilat, Longes jouit d'une situation privilégiée où la nature lui offre de nombreuses ressources et un cadre attractif à son développement démographique.

Les élus sont conscients de leur responsabilité vis-à-vis de ce patrimoine dont ils ont hérité et sont attentifs à le gérer et le valoriser au mieux, pour pouvoir le transmettre avec des potentialités intactes.

La première des ressources naturelles, non renouvelable à l'échelle des générations humaines, est le sol. Longes bénéficie de sols adaptés à l'agriculture (cultures sur les parties les plus plates, prairies). Le PADD prend en compte ces espaces d'importance, notamment au travers la préservation du terroir agricole productif.

Mais d'autres ressources naturelles sont impactées par l'aménagement du territoire, et méritent une attention particulière. L'eau en particulier est une ressource vitale, pour l'homme et pour l'agriculture, très présente sur le territoire de Longes. Elle est aussi un facteur de risque, pour la population et pour les équipements, tant le long des cours d'eau que sur les coteaux.

Enfin plus généralement, la commune se doit de contribuer à son échelle aux grands équilibres écologiques, de lutte contre le réchauffement climatique et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, ou de préservation de la biodiversité.

Objectif 7.1 : Préserver la ressource en eau

La commune de Longes dispose d'un réseau hydrographique développé, partagé entre 2 bassins versants (Gier et Rhône). Elle est par ailleurs concernée par les périmètres de protections rapprochée et éloignée du barrage de Couzon. La commune se doit de veiller à préserver la qualité des cours d'eau et à limiter les pollutions qui pourraient impacter cette ressource. La préservation de l'eau passe également par le respect des normes de traitements des eaux usées et le bon dimensionnement des ouvrages.

Ainsi les objectifs sont les suivants :

- **dimensionner l'urbanisation au regard de la capacité des réseaux et des STEP,**

Afin de préserver la qualité des eaux de surface, les zones urbaines ouvertes à la construction seront reliées au réseau d'assainissement collectif, la capacité d'accueil de nouvelles populations ou d'activités sera adaptée à la capacité de traitement des différentes stations d'épuration de la commune.

Les capacités de traitement des STEP communales sont à même d'absorber l'augmentation de population envisagée dans les zones urbaines.

Le recours à l'assainissement autonome sera limité aux habitations et secteurs excentrés, non raccordables.

- **préserver la qualité des cours d'eau.**

Objectif 7.2 : Vivre avec les risques

La commune est soumise à un certain nombre de risques : inondations, glissements de terrain, coulées de boues, chutes de blocs, retrait/gonflement des argiles, ... Les principales zones urbanisées sont faiblement impactées mais la commune se doit de protéger ses habitants.

- **prendre en compte les risques identifiés pour redéfinir son enveloppe urbaine**



Objectif 7.3 : Favoriser la mise en place de la transition énergétique

L'adaptation au changement climatique, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, l'économie d'énergies et le recours privilégié aux énergies renouvelables sont les buts poursuivis, directement ou indirectement, par les nouvelles orientations de l'urbanisme actuel, promues par les lois SRU et ALUR, ENE...

En cohérence avec le SCoT, la commune de Longes souhaite participer à son niveau à ce mouvement :

- **en privilégiant la densification du tissu urbain dans son enveloppe maîtrisée**

Il s'agit d'orienter l'urbanisation vers des formes d'**habitat collectif, groupé ou jumelé** (typologies moins consommatrices d'énergie), vers **une densification maîtrisée** et vers le **rapprochement des secteurs résidentiels et des services à la population** (limitation de l'utilisation de la voiture au quotidien). La commune souhaite limiter les consommations d'énergie liées au chauffage des logements, notamment sur le secteur stratégique du bourg, ainsi que celles liées au transport, en favorisant le recours aux modes doux (marche, vélo...).

- **en favorisant les énergies renouvelables**

Il s'agit en effet d'autoriser dans les règlements futurs des différents zonages **les équipements individuels** de récupération ou de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires eau chaude ou photovoltaïques). Par ailleurs, dans la conception, cela passe par la prise en compte de la topographie, de l'orientation, des vents dominants et va influencer sur le choix des matériaux, la forme des couvertures, le volume des constructions.

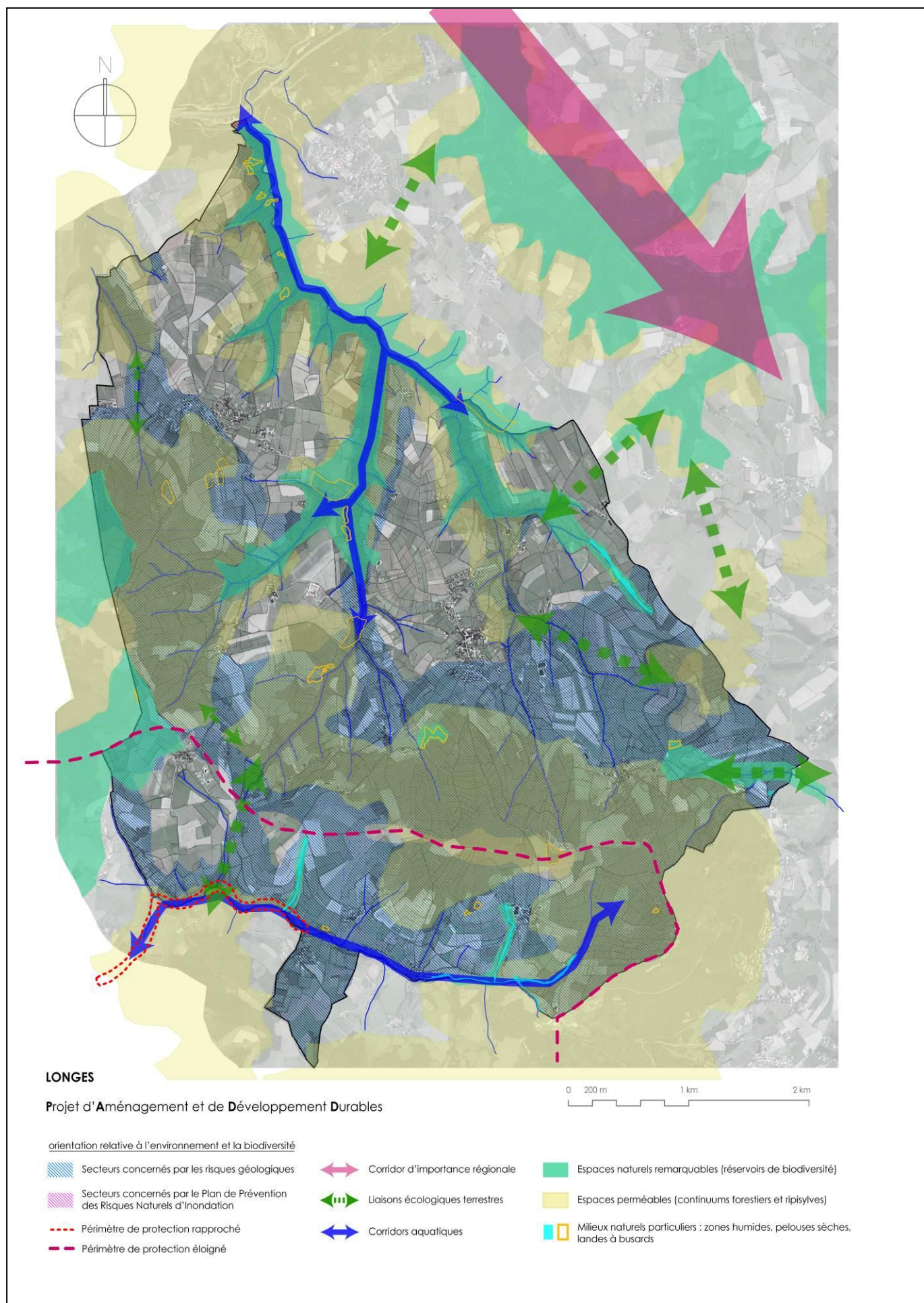
Objectif 7.4 : Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire

Le territoire communal est très faiblement anthropisé : seuls 3,2% d'espaces urbanisés. L'agriculture reste l'occupation majoritaire (63%). Les espaces naturels occupent 34% du territoire. Tous ces espaces accueillent un environnement naturel et représentent une richesse en terme de biodiversité. Le territoire communal a fait l'objet d'inventaires qui ont identifié les secteurs les plus remarquables : 2 ZNIEFF de type 1 (Landes Jurieux et des Roches de Marlin ; Vallons en rive droite du Rhône), 1 ENS (Vallons du Pilat), 1 SIP du PNR du Pilat (ravins rhodaniens), 4 SEP du PNR du Pilat (Grand Malval, Landes de Jurieux et du Couzon, Landes des Tourettes, ravins d'Arbuel), des pelouses sèches et 5 zones humides. Les secteurs à forts enjeux environnementaux de la commune sont les vallons (ripisylve des cours d'eau) et les crêts (massifs boisés).

Il s'agit de :

- **préserver de l'urbanisation et des équipements les espaces naturels remarquables** identifiés sur la commune, par un **zonage naturel strict**,
- **préserver la fonctionnalité des milieux** : réservoirs de biodiversité locaux, zones humides, pelouses sèches, ...
- **protéger la trame verte et bleue** :

Le territoire communal est situé à proximité d'un **corridor écologique** d'importance régionale, qui assure la liaison entre les Monts du Lyonnais et le massif du Pilat. Au niveau local les vallons du Petit et du Grand Malval ainsi que la Combe de Boissieux représentent des axes de déplacement à maintenir. D'autres axes de déplacement probables ont été identifiés entre les réservoirs de biodiversité situés dans les massifs boisés de la commune (crêts essentiellement). On s'attachera à protéger les espaces naturels situés le long du réseau hydrographique.





Orientation n°8 : relative à la préservation des patrimoines

S'APPUYER SUR LES PATRIMOINES POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET L'IDENTITÉ DU VILLAGE

L'attractivité du village doit beaucoup à la qualité du cadre de vie. Celle-ci repose sur un ensemble de choses parmi lesquelles se placent en premier lieu les espaces végétalisés, le patrimoine bâti et l'intégration des constructions dans le contexte urbain et paysager. Le diagnostic du PLU a mis en lumière la présence d'une trame verte importante dans le tissu bâti et en frange des principaux hameaux (bourg, Dizimieux) et d'un patrimoine bâti vernaculaire intéressant et bien conservé. La commune jouit également d'un écrin naturel et paysager qui renforce la qualité de vie ressentie.

Des orientations fortes visent ainsi à protéger l'ensemble du bâti de la commune. La valorisation se fera également par la préservation des constructions isolées et des séquences paysagères les plus emblématiques. L'intégration des nouveaux projets sera aussi sujette à une grande attention afin de préserver ce cadre de vie.

Objectif 8.1 : Préserver les paysages remarquables de la commune

Le territoire de Longes est caractéristique de l'Ouest du Pilat, composé d'un plateau en balcon entrecoupé de ravins et de vallons boisés (ripisylves des cours d'eau) et surplombés par des crêts. Les monts, généralement occupés par un couvert forestier, représentent des points de repère forts. Ces entités assurent un rôle majeur dans le paysage communal. L'espace agricole propose également une mosaïque d'occupation des sols, alternant cultures, terres labourées, prairies et vergers. Une trame bocagère cloisonne et anime ces espaces. Le bâti, notamment agricole, est bien intégré dans le paysage et on observe peu de mitage dans les espaces agricoles et naturels. Conscients de la qualité du paysage communal, les élus avaient rendu de nombreux secteurs inconstructibles dans le premier PLU.

Dans la continuité du document actuel, les élus souhaitent ainsi :

- **mettre en place des mesures de protection sur l'ensemble du territoire communal,**
- **préserver les cônes de vue et les secteurs de covisibilité.**

Toute nouvelle construction sera interdite.

Objectif 8.2 : Préserver l'identité locale traduite dans les secteurs anciens et le patrimoine bâti

La commune de Longes compte un certain nombre de bâtiments et de hameaux à caractère patrimonial, pour leur représentativité de l'architecture vernaculaire (fermes ou des maisons de village, le « château », église, chapelle, maison forte...). Ces constructions sont le reflet de l'histoire de la commune et participent à son identité.



Toutefois, ces marques du passé tendent à disparaître et il devient nécessaire d'encadrer l'évolution des constructions patrimoniales pour maintenir leurs caractéristiques originelles.

Le petit patrimoine revêt également toute son importance dans l'histoire et la vie de la commune.

Fort de ce constat, les élus se sont fixés l'objectif de :

- **préserver l'ensemble du patrimoine bâti remarquable** afin de le transmettre aux générations futures.
- **préserver les éléments patrimoniaux dits ponctuels**

Divers éléments architecturaux ou urbains ont été répertoriés:

- puits,
- fours,
- fontaines,
- puits,
- croix ...

Ces éléments identifiés, seront conservés et valorisés.

Objectif 8.3 : Maintenir les espaces végétalisés dans et autour du tissu urbain

Le tissu bâti est mis en valeur par les espaces de respiration constitués par les ripisylves des cours d'eau, les parcs, les jardins, les espaces publics arborés ou les boisements en franges urbaines. Ces éléments constituent la trame verte urbaine et participent à la qualité du cadre de vie et également au maintien de la biodiversité « ordinaire » au cœur de l'urbanisation. Longes profite d'une trame verte urbaine dans et autour des 2 principaux secteurs urbains, le bourg et Dizimieux.

Afin de maintenir cette qualité urbaine, les élus souhaitent :

- **préserver la trame verte urbaine**, en définissant des règles de protection adaptées.

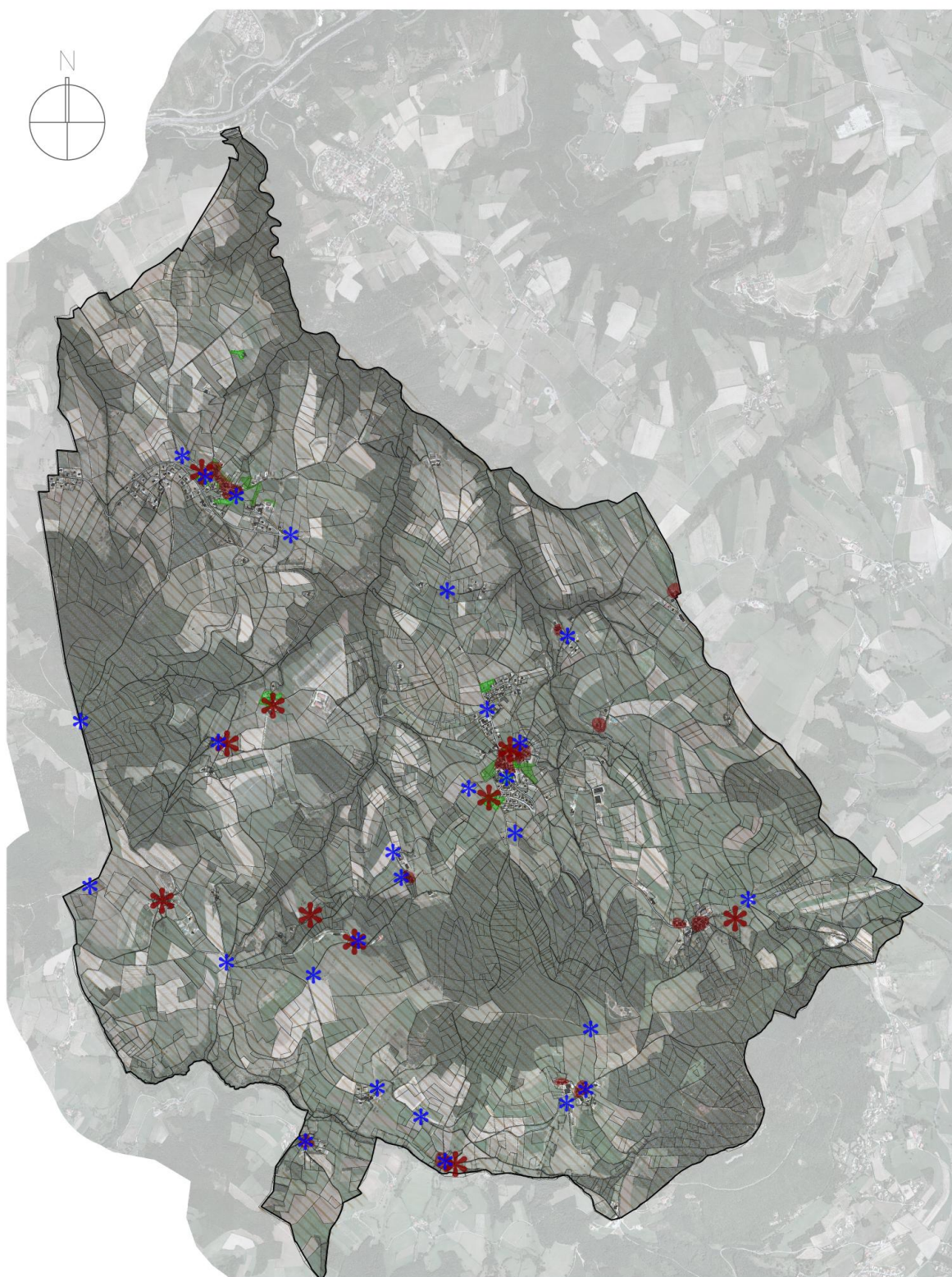
Par ailleurs, la commune souhaite imposer dans le cadre de chaque aménagement urbain ou construction une part minimale d'espaces verts permettant d'apporter des espaces qui contribuent à la qualité du cadre de vie.

Objectif 8.4 : Assurer l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement bâti et paysager

Pour produire des logements répondant aux besoins dans le cadre d'une enveloppe exclusive et resserrée, une réflexion sur la densité et l'accroissement du nombre de logements au sein d'un même espace urbain doit être menée. La commune a ainsi souhaité fixer un objectif de densité minimale tout en affirmant la nécessité d'inscrire les nouvelles constructions dans leur tissu environnant et de tenir compte de l'existant. L'intégration du secteur de développement du bourg s'avère d'autant plus nécessaire qu'il deviendra le front bâti aval du village, "vitrine" du village depuis le Nord (RD502 à Trèves notamment).

La commune prévoit donc :

- **d'adapter les typologies, les gabarits et l'aspect des nouvelles constructions à l'environnement bâti et paysager**, par un règlement adapté et par la définition de principes sur les secteurs de développement urbain.



LONGES

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

0 200 m 1 km 2 km

orientation relative à la préservation des patrimoines

- | | |
|--|--|
|  Paysages remarquables |  Constructions remarquables |
|  Parcs et jardins remarquables |  Petit patrimoine à préserver |
|  Maintenir les espaces végétalisés dans et autour du tissu bâti |  Secteurs bâtis patrimoniaux |

Synthèse

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS
1 Contrôler le développement démographique	1.1 Vers une population d'environ 1080 habitants fin 2030	Assurer un apport soutenable de population en respectant un taux de variation annuel moyen maximum d'environ 0,7%
2 Limiter la consommation des espaces agro-naturels	2.1 Ajuster l'enveloppe urbaine aux besoins	Redéfinir « l'enveloppe urbaine » en la calibrant pour répondre aux objectifs de production pour les 12 prochaines années
	2.2 Définir les limites du développement urbain sur le long terme	Préserver les coupures d'urbanisation et prévoir le traitement des lisières entre le tissu bâti et les espaces agro-naturels
3 Conforter le bourg et son rôle de centralité	3.1 Maintenir la dynamique du bourg et redéfinir son périmètre	Localiser le développement de l'habitat au plus proche du centre bourg et des équipements
	3.2 Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle dans le village	Proposer une offre en logements de plus petite taille, aux tarifs abordables et localisés proches du centre
	3.3 Maîtriser l'urbanisation du bourg	Organiser le développement urbain afin de renforcer la « densité » urbaine du bourg par des typologies de type intermédiaire et petit collectif en lien avec le tissu bâti ancien
		Ouvrir progressivement à l'urbanisation la zone de la Charpière
	3.4 Contrôler l'évolution de la forme urbaine	Encadrer les divisions parcellaires, par un règlement adapté à chaque secteur et favoriser une transition harmonieuse entre espaces urbains et espaces agricoles
	3.5 Assurer l'adéquation entre l'offre en équipements et les besoins	Tenir compte des capacités actuelles des équipements pour dimensionner le PLU
		Soutenir les projets d'intérêt collectif : 2ème bâtiment pour le centre pour personnes autistes de l'Echappée ; projet de logements pour personnes âgées
	3.6 Affirmer les vocations urbaines et fonctionnelles du bourg	Renforcer le maillage des espaces publics en s'appuyant sur le secteur de développement urbain de la Charpière
4 Faciliter les déplacements en définissant la structure urbaine de Longes à long terme	4.1 Améliorer la circulation dans le bourg et intégrer le nouveau secteur d'urbanisation	Réaliser la voie de maillage au Nord du bourg
		Organiser la desserte du nouveau secteur de développement en s'appuyant sur le réseau viaire existant et en projet
		Réaménager le carrefour devant l'établissement de l'Echappée
	4.2 Aménager des liaisons douces sécurisées et attractives pour limiter l'usage de la voiture	Intégrer le secteur de la Charpière au maillage doux existant
		Assurer les liaisons vers les équipements et les commerces et entre le bourg et La Combe

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS
5 Favoriser le maintien du tissu économique local	5.1 Préserver l'offre commerciale de proximité en centre bourg et favoriser les nouvelles implantations	Maintenir les commerces et services de proximité existants en préservant la vocation des rez-de-chaussée dans le bourg
		Favoriser l'implantation de nouveaux commerces
	5.2 Favoriser le maintien du tissu économique local et la création de nouvelles activités	Permettre la création de nouvelles activités non nuisantes, notamment dans le bourg et à Dizimieux
		Favoriser l'évolution des activités artisanales ou industrielles existantes sur l'ensemble du territoire
		Favoriser le développement des réseaux numériques haut débit
	5.3 Développer l'activité touristique et de loisirs	Préserver le patrimoine emblématique et identitaire de la commune
		Assurer le maintien des itinéraires de randonnée
		Favoriser le maintien et l'évolution des activités touristiques existantes (Col de Grenouze)
6 Maintenir et renforcer l'activité agricole	6.1 Protéger la vocation agricole du territoire	Assurer une lisibilité à long terme de l'espace agricole en définissant les limites de l'enveloppe urbaine et en préservant les espaces agricoles
		Préserver le foncier agricole, notamment dans les secteurs à forts enjeux agricoles (remembrement, irrigation, cultures bio, ...)
	6.2 Permettre le développement des activités agricoles	Garantir des possibilités d'évolution aux exploitations
		Protéger le terroir agricole productif et les conditions d'exercice de l'activité agricole

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS
7 Assurer une gestion durable des ressources, s'adapter aux risques, intégrer les fonctionnalités naturelles	7.1 Préserver la ressource en eau	Dimensionner l'urbanisation au regard de la capacité des réseaux et des STEP
		Préserver de la qualité des cours d'eau
	7.2 Vivre avec les risques	Prendre en compte les risques identifiés pour redéfinir l'enveloppe urbaine
	7.3 Favoriser la mise en place de la transition énergétique	Privilégier le renouvellement urbain dans une enveloppe maîtrisée en favorisant les formes d'habitat moins consommatrices d'énergie et en rapprochant les secteurs d'habitat des commerces et services
		Favoriser les énergies renouvelables en autorisant les équipements individuels de récupération ou de production d'énergie renouvelable
	7.4 Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire	Préserver de l'urbanisation et des équipements les espaces naturels remarquables identifiés sur la commune
		Préserver la fonctionnalité des milieux
		Protéger la trame verte et bleue

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS
8 S'appuyer sur les patrimoines pour préserver le cadre de vie et l'identité du village	8.1 Préserver les paysages remarquables de la commune	Mettre en place des mesures de protection sur l'ensemble du territoire communal
		Préserver les cônes de vue et les secteurs de covisibilité
	8.2 Préserver l'identité locale traduite dans les secteurs anciens et le patrimoine bâti	Préserver l'ensemble du patrimoine bâti remarquable afin de le transmettre aux générations futures
		Préserver les éléments patrimoniaux dits ponctuels
	8.3 Maintenir les espaces végétalisés dans le tissu urbain	Préserver la trame verte urbaine, en définissant des règles de protection adaptées
	8.4 Assurer l'intégration des nouvelles constructions à l'environnement bâti et paysager	Adapter les typologies, les gabarits et l'aspect des nouvelles constructions à l'environnement bâti et paysager par un règlement adapté et par la définition de principes sur les secteurs de développement urbain